

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **5 juillet 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

107-21

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 7 juin 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	371.78
Remise Provinciale	2 152.54
Conseil des élus	12 123.20
Administration	3 358.60
Coordonnateur en loisir	3 123.40
Eau potable & Aqueduc	1 486.60
Eau usée & Égout	146.22
Voirie	5 012.06
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien et réparation véhicule et équipement voirie	646.93
Lignage rues	6 097.71
Constat d'infraction routière	1 283.00
Gravier 1er rang	643.86
Article quincaillerie, insecticide, bidon essence, lime	75.28
Pantelons bûcheron et casque avec visière	235.68
Essence, huile et diesel	1 434.95
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 114.01

LOISIR INTERMUNICIPAL		
Téléphone cellulaire		54.00
Frais de déplacement mai-juin		137.60
Frais de publipostage		107.12
DIVERS		
Électricité (éclairage public)		310.42
Électricité (eaux usées, route 297)		639.03
Téléphone (cellulaire)		36.62
Contrat service photocopieur		295.07
Frais de poste (journal)		57.75
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)		64.57
Frais de postes (timbres)		17.53
Quote-part MRC		48 914.32
Ajout évier comptoir cuisine		2 254.75
Reddition compte Recyc-Québec		298.94
Réparation abreuvoir intérieur et extérieur patinoire		160.91
Réparation supprimeur - Eau Usée		5 031.89
Produit de protection et désinfectant - camp de jour		478.66
Obligation et intérêts No 91-21		21 890.58
OMH - Participation financière 2021	No 13-21	2 721.00
Don - L'Accorderie de la Matapédia	No 87-21	100.00
OMH - Paiement des sommes dues 2020	No 102-21	559.05
Comité développement - participation financière	No 105-21	12 174.86
Sûreté du Québec - 1er versement 2020	No 96-21	16 303.00
		152 913.49

mention **Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

108-21 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

109-21 **APPUI**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la campagne « Les loyers explosent, un contrôle s'impose » du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

Maire

110-21 **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'adjudication du 65 rue Principale lors de la vente pour taxes du 10 juin 2021, au montant de 3 697,55\$.

Maire

111-21 **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service de Medial services-conseils-SST, au montant de 8 900,00\$ plus taxes, pour la mise à jour du plan de santé et sécurité au travail, tel qu'exigé par la CNESST.

Maire

112-21 **TRAVAUX DE VOIRIE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de EUROVIA pour les travaux d'asphaltage de la rue du HLM, au montant de 21 806,70\$ plus taxes.

Maire

113-21 **MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC**

Travaux de voirie chemin Kempt

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux de voirie de la première partie du chemin Kempt pour :

Les relevés nécessaires
Les études géotechniques
Les plans et devis préliminaires
L'estimation des coûts

Maire

114-21 **BORNE 9-1-1**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de participer, avec les municipalités de Saint-Cléophas et de Sayabec, à l'achat et la pose de borne 9-1-1 pour identifier nos résidents de la route Melucq.

Maire

115-21 **BANDE DE PATINOIRE**

Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien des infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Moïse autorise la présentation du projet de remplacement de la bande de patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans la cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure*;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Moïse à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Saint-Moïse désigne Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Maire

116-21 **MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC**

Mise aux normes garage municipal

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'garage municipal pour :

Les relevés nécessaires
Les études géotechniques
Les plans et devis préliminaires
L'estimation des coûts

Maire

117-21 **SERVICE D'ANIMATION**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de participer financièrement et logistiquement pour la création d'un service d'animation après l'école.

Maire

118-21 **PISCINE**

Concernant l'entente survenue entre la Ville d'Amqui et le comité formé pour représenter les municipalités pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui, équipement à caractère supralocal

Considérant que la piscine d'Amqui a été reconnue équipement à caractère supralocal par la Commission municipale du Québec en 2003 ;

Considérant que depuis ce temps, 3 ententes intermunicipales ont été conclues entre toutes les municipalités de la MRC pour contribuer financièrement au déficit d'opération de cet équipement ;

Considérant que la recommandation de la Commission municipale du Québec en 2003 était que les autres municipalités contribuent à la hauteur de 35% du déficit d'opération de cet équipement ;

Considérant que les statistiques d'achalandage démontrent que la piscine d'Amqui est utilisée par une clientèle provenant de l'ensemble des municipalités de la MRC, ce qui continue de lui conférer le statut d'équipement à caractère supralocal ;

Considérant que comité a été formé pour représenter les municipalités et pour négocier le renouvellement de l'entente avec la Ville d'Amqui ;

Considérant que les parties en sont venues à une entente mutuellement satisfaisante ;

Considérant que la nouvelle entente est d'une durée de 15 ans et qu'elle permet en 2035 d'atteindre le seuil recommandé de 35% par le rapport de la Commission municipale ;

Considérant que la répartition de la contribution des municipalités au déficit d'opération se fera en tenant compte des mêmes proportions que les ententes antérieures (2011-2015, 2016-2020).

En conséquence, sur une proposition de Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé, il est résolu :

- d'approuver l'entente finale pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui, équipement à caractère supra local;
- de désigner Monsieur Paul Lepage, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière pour signer les documents relatifs à l'entente.

Maire

119-21

SÉCURITÉ CIVILE

Mandat à la MRC de La Matapédia – Appel d'offres regroupé pour des travaux de mise en place de systèmes de raccordement à une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a l'obligation de désigner et rendre fonctionnel un endroit qui servira de centre de coordination ou de centre de services et d'hébergement temporaire ;

Considérant que le Service de sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia coordonne la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il a été convenu qu'il serait nécessaire de munir les bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement de systèmes de raccordement à une génératrice d'urgence;

Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la firme LGT afin qu'elle réalise l'étude préliminaire ainsi que les plans et devis définitifs en lien au projet de préparation aux sinistres – raccordement à une génératrice d'urgence;

Considérant que la procédure d'appel d'offres regroupé permet d'augmenter le volume d'achat, d'obtenir de meilleurs prix et faciliter la coordination et la surveillance des travaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire être incluse dans l'appel d'offres regroupé des travaux de mise en place de systèmes de raccordement d'une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Moïse ne pourra pas se retirer de l'appel d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle.

En conséquence, sur une proposition de Monsieur Maxime Anctil, appuyée par Madame Diane Parent, il est résolu :

1. De mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appel d'offres regroupé concernant les travaux de mise en place de l'équipement permettant le raccordement d'une génératrice à son bâtiment identifié comme centre d'urgence;
2. D'autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé;
3. D'effectuer la coordination et la surveillance des travaux de construction.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h20.

Président

Secrétaire